Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 089-218902427-20240227-202403260203-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

# Département de l'Yonne

## Commune de MALIGNY

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

***Etaient présents :*** Mrs François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Mmes Sylvie SEGAULT, Emilie SEGUINOT, Lucia DA SILVA PINHO ; Mrs Pierrick LAROCHE, Bruno DI-BLAS, Bruno ZAROS, Yannick VILLEDIEU

***Absents :*** M. Luc NOLET

***Secrétaire de séance :*** M. Olivier SAVARY

---

**n° 2024-03/26.02-03** **Autorisation au Maire de signer une convention pour la mise en place de permanences sociales**

Des démarches ont été engagées entre le Département de l'Yonne et la commune de MALIGNY en vue de permettre l'organisation de permanences sociales en Mairie de MALIGNY. Pour ce faire, une convention doit être signée entre les deux parties pour la mise à disposition gratuite de la salle du Conseil. Les permanences pourraient avoir lieu le jeudi après-midi, à compter du 7 mars 2024, pour une durée d'un an et la convention serait tacitement reconductible pour la même durée.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite de locaux au sein de la Mairie de MALIGNY pour l'organisation de permanences sociales du Département de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Fait à MALIGNY, le 27 février 2024.

Le secrétaire de séance,

M. SAVARY Olivier,

MAIRIE DE MALIGNY
REPUBLIQUE FRANCAISE
89 (Yonne)

Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,